



NOUS CONTACTER

C.F.S.V.M.
2 Lieu-dit Eichwaelde
68140 SOULTZEREN

Tél : 06.82.01.92.40
info@cfsvm.fr

FORMATION EN INTRA OU INTER-ENTREPRISE

Dans vos locaux ou
location de salle à
notre charge

DATES DE SESSIONS

A convenir



PUBLIC

Tous publics

PRE REQUIS

Avoir le PSE1

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 minimum et 12
maximum par groupe

DUREE

28 heures

P.S.E. 2



OBJECTIFS

Acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

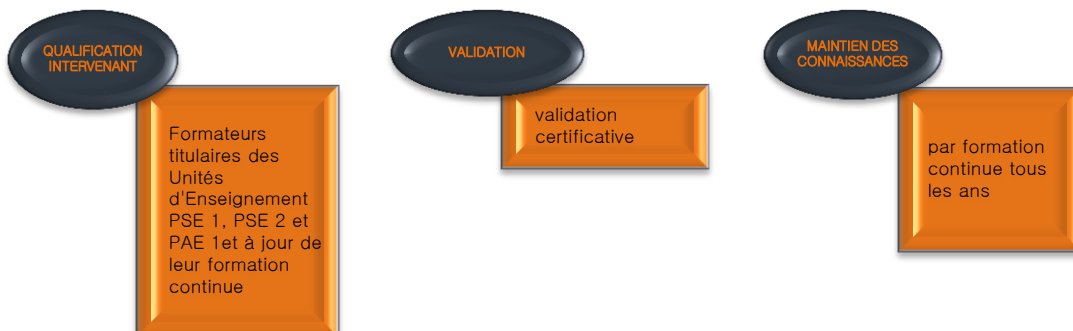
CONTENU DE LA FORMATION

Pour être équipier secouriste, il est nécessaire d'être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ». Cette personne constitue le second échelon opérationnel participant au secours à personnes. Le secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

METHODE PEDAGOGIQUE

Vidéoprojecteur,
support de formation type Powerpoint

matériel de secourisme
(manequins... etc)



Programme de la formation



1. De prendre en charge une personne :
présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
victime d'une atteinte circonstancielle ;
présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

Prendre en charge une personne présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie.

Prendre en charge une personne victime d'une atteinte circonstancielle

Prendre en charge une personne présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

2. D'assurer, au sein d'une équipe :
l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;
le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.

Prendre en charge au sein d'une équipe, en assurant l'immobilisation totale ou partielle d'une personne présentant un traumatisme du squelette.

Assurer, au sein d'une équipe, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.

3. De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.

Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe

4. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.

Identifier l'attitude que doit adopter un équipier secouriste et son comportement dans le respect des procédures définies par le respect textes réglementaires

Indiquer le rôle d'un équipier secouriste, sa mission et les moyens qu'il est susceptible d'utiliser.

5. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.

Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente d'une équipe de secours, de la victime et des autres personnes lors d'une intervention en utilisant, si nécessaire, les moyens à disposition.

6. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.

Réaliser le bilan d'une victime

Transmettre le bilan d'une victime

7. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Mettre en œuvre l'action de secours adaptée face à une victime ou plusieurs victimes